

Mme C. Amarelle
Cheffe du DFJC
Rue St-Martin 24
CH-1014 Lausanne

Lausanne, le 8 juillet 2020

Enseignement postobligatoire: un plan d'urgence pour faire face à une crise pédagogique et sanitaire

Madame la Cheffe du DFJC,

Dans un contexte sanitaire très incertain, la rentrée scolaire 2020-2021 de l'école post-obligatoire devra répondre à des enjeux tout à fait exceptionnels qui demanderont des investissements tout aussi exceptionnels:

- combler le retard inévitable que de nombreuses et nombreux élèves ont pris pendant la période d'« enseignement » à distance (du 16 mars au 8 juin) et que la période d'enseignement en « semi-présentiel » (du 8 juin au 3 juillet) n'a, de loin, pas suffi à combler;
- répondre aux directives sanitaires des autorités;
- faire face à une hausse des effectifs des classes, tout en maintenant la qualité des conditions d'étude pour les élèves et les apprenti-e-s et des conditions de travail pour les enseignant-e-s ;
- opérer des choix pour l'organisation des cours qui auront des conséquences importantes sur les conditions de travail et d'apprentissage.

Dans ce contexte, le SSP-Enseignement fait part des demandes suivantes, tout en rappelant que les questions sanitaires sont au cœur de ses préoccupations et que l'enseignement présentiel doit rester la seule norme dans toute la mesure du possible.

1. Conditions d'enseignement à la rentrée 2020

Quel bilan dresser de l'enseignement à distance mis en place entre le 16 mars et le 8 juin ? Quels enseignements peuvent être pris en considération pour qu'un plan pédagogique cohérent et le plus efficace possible soit élaboré pour la rentrée ? C'est pour proposer des pistes de réponse à ces questions que le SSP-Enseignement a lancé une enquête dans le post-obligatoire, à laquelle plus de 300 enseignant-e-s ont répondu, et dont nous avons communiqué les premiers résultats le 23 juin. Cette enquête a mis en évidence que les enseignant-e-s ont vu leur temps de travail fortement croître durant les semaines d'enseignement à distance – ceci pour maintenir le lien social et pédagogique avec leurs élèves et pour adapter les contenus des cours – mais que le bilan pédagogique est peu réjouissant; il ne l'est pas davantage sur le plan des conditions de travail et d'apprentissage.



Les discussions menées au sein du corps enseignant comme les retours des élèves après la reprise le 8 juin confortent les constats qui ressortent de l'enquête : quels que soient les moyens utilisés et malgré l'investissement, les efforts et la motivation des enseignant-e-s durant cette période, le lien pédagogique élaboré dans l'enseignement à distance est nettement insuffisant pour atteindre les objectifs des plans d'études. L'école à la maison ne constitue pas une modalité d'apprentissage alternative à l'enseignement présentiel et ne saurait aucunement le remplacer. Notre métier est un métier de contact, qui ne fonctionne qu'en relation directe avec l'élève et la classe. L'échec de l'enseignement à distance vient rappeler cette nécessité de manière criante.

Le SSP appelle donc les autorités scolaires à tout mettre en œuvre pour assurer une rentrée scolaire avec des classes au complet et en présentiel.

Dans le cas où l'évolution de l'épidémie – encore très incertaine – empêcherait l'enseignement en présentiel de reprendre complètement, le SSP formule les considérations et revendications suivantes sur un enseignement en semi-présentiel ou à distance.

1.1 Revendications du SSP pour une reprise scolaire en semi-présentiel

Le système mis en place doit être organisé de manière à respecter les distances préconisées par le dispositif sanitaire et tenir compte des déplacements des enseignant-e-s comme des élèves. Il s'agira de limiter les déplacements nécessaires entre le domicile et le lieu d'enseignement.

- Au vu de l'expérience menée entre le 8 juin et 3 juillet, le SSP recommande un enseignement en demi-classe/demi-groupe en présentiel par alternance. Le système en tiers de classe doit absolument être évité. Les élèves à la maison reçoivent du travail pour les périodes où elles-ils ne sont pas en classe.
- Afin d'éviter une surcharge de travail pour les enseignant-e-s, le SSP s'oppose à une double charge de travail (enseignement en classe cumulé à l'« enseignement » à distance).
- L'employeur doit trouver des solutions alternatives pour les élèves vulnérables, en engageant des enseignant-e-s supplémentaires ou en défrayant (par des périodes supplémentaires occasionnelles) les enseignant-e-s qui s'annoncent volontaires pour la prise en charge de l'enseignement à distance avec les élèves vulnérables.
- Le SSP s'oppose à tout système d'enseignement dans lequel les enseignant-e-s seraient filmé-e-s durant leur cours. Il est actuellement interdit aux élèves de filmer un cours avec un téléphone portable, tout comme le fait de filmer des élèves est strictement réglementé et nécessite leur accord (ou celui de leurs parents). Ceci doit être maintenu pour des raisons évidentes de droit à l'image de toutes et de tous et de protection des enseignant-e-s. Par ailleurs, ce mode de fonctionner ne permet pas, une fois encore, d'entretenir un lien pédagogique de qualité avec les élèves à distance ni d'ailleurs avec celles et ceux sur place (obligation de rester figé-e devant la caméra).
- Contrairement à la phase d'enseignement à distance de ce printemps, les établissements du secondaire II sont appelés à coordonner les pratiques et les communications entre les différents établissements afin d'homogénéiser, dans la mesure du possible, les conditions de travail et les conditions d'apprentissage. Il faudrait éviter au maximum les inégalités de traitement à l'égard des élèves et des disparités trop fortes au niveau des conditions de travail du corps enseignant.
- Si le Département décidait d'imposer comme mesure de précaution sanitaire le port de masques à la rentrée d'août, l'employeur devrait équiper les enseignant-e-s et les élèves de



masques et leur en fournir un nombre suffisant de manière à respecter les normes sanitaires vaudoises.

- Enfin, le DFJC devrait accorder un soin particulier à l'accueil des nouvelles classes, en particulier des classes de 1^{ère} année, en réfléchissant et en proposant des mesures spéciales à leur intention. Des journées spéciales d'accueil de la volée de 1^{ère} année pourraient par exemple être instaurées durant la semaine de la rentrée afin de limiter au maximum les conséquences négatives de cette rentrée particulière. L'enseignement avec de nouvelles classes devrait donc dans tous les cas commencer en présentiel.

1.2. Demandes du SSP pour une reprise scolaire à distance

- Dans le cas où les mesures sanitaires nous empêcheraient de reprendre en présentiel ou en semi-présentiel, le SSP rappelle l'impératif que des négociations aient lieu avec le DFJC sur les conditions du travail à distance. Cette négociation devrait alors s'ouvrir au plus vite sur la base d'un bilan mené auprès des enseignant-e-s ainsi que d'un bilan sérieux auprès des élèves sur les conditions d'apprentissage dans le cadre du confinement. Le SSP rappelle à ce titre qu'il a mené une enquête auprès de plus de 300 enseignant-e-s du post-obligatoire et qu'il a formulé durant ce printemps de nombreuses propositions et revendications afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignant-e-s (Voir les prises de positions, analyses et demandes au DFJC du SSP-Enseignement disponibles sur le site internet : <https://vaud.ssp-vpod.ch/secteurs/enseignement/coronavirus-et-ecoles/>).
- Dans le cadre d'un renouvellement de l'enseignement à distance, le SSP préconise également la formulation par le DFJC de directives claires, et relayées et promues par les directions d'établissement, sur le travail à distance mené par les élèves (directives sur la quantité de travail à distance ; horaires à respecter ; outils de travail et de communication ; etc.).
- Le SSP rappelle la nécessité de prendre en compte les situations particulières (enseignant-e-s vulnérables, enseignant-e-s devant s'occuper de proches vulnérables, parents à charge d'enfants, etc.) dans l'organisation du travail des enseignant-e-s.

2. Objectifs pédagogiques et évaluations

Selon les scénarios appliqués, les objectifs pédagogiques à atteindre et le principe des évaluations doivent être revus en fonction des possibilités d'enseignement. Ces objectifs doivent être définis explicitement et communiqués clairement par le DFJC d'ici à la rentrée, et faire l'objet de rappels réguliers de la part des directions au corps enseignant.

- Dans le cas d'un enseignement en classe complète en présentiel, les objectifs et les évaluations doivent être maintenus, du moment que des appuis auront été organisés et eu lieu.
- Dans le cas d'un enseignement en semi-présentiel, les objectifs pédagogiques de l'année par volée et par filière doivent être rediscutés et adaptés. Il serait totalement illusoire de maintenir l'ensemble des objectifs. Les évaluations doivent être maintenues uniquement sur les contenus travaillés en classe en présentiel. Enfin, l'exigence du nombre de notes minimum par branche doit être supprimé (ceci afin d'éviter un "matraquage" de tests sur des périodes limitées).
- Enfin, dans le cas d'un enseignement à distance uniquement, le SSP maintient les principes défendus durant le confinement du printemps 2020 : Il n'est pas possible d'atteindre les objectifs du plan d'études dans ces circonstances. L'équipement de toutes et tous les élèves ainsi que des enseignant-e-s en ordinateurs, imprimantes, connexions etc. est une condition nécessaire (mais pas suffisante) d'accès à l'enseignement à distance qui n'est de loin pas remplie en



particulier pour de nombreuses et nombreux élèves, dans tous les secteurs du post-obligatoire, et, de manière particulièrement alarmante, à l'EdT ainsi que dans les écoles professionnelles. Si les élèves sont équipé-e-s de moyens techniques satisfaisants pour étudier à distance, d'autres enjeux pédagogiques se posent néanmoins, en particulier d'autres inégalités entre élèves dans l'enseignement à distance (climat de travail, espace de travail, aide à disposition, autonomie, etc.). Dans ce cadre, le SSP estime que les évaluations doivent être supprimées.

3. Tirer un bilan de l'« enseignement » à distance et préparer collectivement la rentrée

- Pour bien préparer la rentrée 2020-2021, la semaine précédant la rentrée du 24 août et la première semaine de la rentrée devraient servir en priorité à dresser un bilan par file de discipline de l'enseignement à distance et de l'enseignement en semi-présentiel. Il n'est pas possible de redémarrer une nouvelle phase d'enseignement à distance sans tirer les leçons de l'expérience du printemps 2020 (ce qui a fonctionné ; ce qui n'a pas fonctionné ; les possibilités alternatives, etc.). Du temps supplémentaire pour partager les expériences respectives, échanger sur les pratiques, proposer des solutions, engager une réflexion et coordonner le travail au sein des files doit être mis à disposition des enseignant-e-s. Les décisions prises par les autorités scolaires devraient être suffisamment souples pour pouvoir intégrer ces réflexions menées par les principales et principaux professionnel-le-s concerné-e-s, les enseignant-e-s. Les réflexions au sein des files sont, à notre avis, prioritaires. Toutefois, on ne peut faire l'économie d'un bilan sur les outils de l'« enseignement » à distance ainsi que sur les rôles, charges et communications des différent-e-s actrices et acteurs de l'établissement : direction ; chef-fe-s de file ; maître-sses de classe ; services (délégué-e-s PSPS ; infirmerie, médiation, etc.).
- Dans le cadre des bilans à mener sur l'« enseignement » à distance, nous rappelons que le SSP revendique depuis plusieurs mois le lancement par le Département d'une enquête sérieuse auprès des élèves sur l'enseignement à distance. Les résultats d'une telle enquête permettraient de nourrir la réflexion sur les conditions de la reprise. Certains sondages auprès des élèves ont par ailleurs été menés par des délégué-e-s PSPS au sein d'établissements du canton. Il serait dès lors souhaitable que les résultats de ces démarches soient communiqués aux autorités scolaires et partagés avec les syndicats et le corps enseignant.
- Enfin, le SSP appelle à une plus forte uniformisation des pratiques et des communications entre les établissements du secondaire II, par secteur (écoles professionnelles/gymnases/EdT). Si la phase particulière d'enseignement qui s'est ouverte en mars est appelée à durer, les conditions de travail et d'apprentissage ne doivent pas différer au sein du même secteur, comme cela a trop souvent été le cas depuis le 13 mars.

4. Arrêté du 17 juin 2020 du Conseil d'Etat sur les mesures d'adaptation concernant les enseignant-e-s du secondaire II

Dans le cas où la mobilisation des enseignant-e-s pour préparer la rentrée 2020-2021 prévue par l'Arrêté du 17 juin 2020 devrait prendre la forme de jours de formation, le SSP, tout en rappelant qu'il s'engage en faveur du droit à la formation des enseignant-e-s, revendique les éléments suivants:

- Dans le contexte actuel, une formation aux outils techniques peut répondre à certains besoins, mais cette formation technique ne doit pas être imposée à tout le monde. Plus généralement le SSP défend une vision critique du "solutionnisme" technologique et numérique propre à la période que nous traversons.



- La formation des enseignant-e-s doit en tous les cas s'inscrire dans un plan pédagogique clair. Ce plan doit être élaboré à la suite d'un bilan de l'expérience de l'enseignement à distance du printemps 2020, bilan basé d'abord sur les questions pédagogiques ainsi que sur les conditions de travail et d'apprentissage. Ce plan pédagogique devrait au minimum inclure une préparation de la rentrée par branches.
- Toute mobilisation des enseignant-e-s à partir du 10 août doit tenir compte des autres impératifs auxquels les enseignant-e-s sont soumis-es, comme les sollicitations pour faire passer, corriger, expertiser et surveiller les examens, mais aussi le temps indispensable pour la préparation des cours.
- Les situations particulières (enseignant-e-s vulnérables, enseignant-e-s devant s'occuper de proches vulnérables, parents à charge d'enfants, etc.) doivent être prises en compte dans l'organisation de la mobilisation des enseignant-e-s. À titre d'exemple, la garde des enfants doit être organisée et prise en charge par la DGEP.

5. Un plan d'investissements pour faire face à la hausse des effectifs

La hausse des effectifs dans les gymnases sera très élevée si des locaux supplémentaires suffisants ne sont pas mis à disposition très rapidement. Si le manque de places d'apprentissage dans le contexte de crise économique évoqué dans l'article du « 24heures » ("L'ancienne école internationale en plan B d'un gymnase d'urgence" du 29.06.2020), jouera certes un rôle dans cette augmentation, le problème est structurel et connu depuis bien longtemps par les autorités vaudoises et par le DFJC.

Le SSP n'a eu de cesse depuis quasiment dix ans (!!) de pointer le manque de vision et d'anticipation du Conseil d'Etat dans la planification de la construction d'établissements, alors même que le canton connaissait plus de dix années de résultats financiers bénéficiaires. Le manque d'investissements des dernières années a créé des problèmes structurels, conduisant à des projets réalisés dans l'urgence et allant à l'encontre de tout bon sens scolaire, comme l'extension du gymnase de Burier. La situation de crise actuelle doit donc être interprétée comme le révélateur et l'accélérateur de problèmes structurels préexistants.

La hausse des effectifs exige des réponses exceptionnelles à la hauteur du défi posé par la crise.

Pour le SSP, il s'agit d'un triple objectif: assurer dans toute la mesure du possible l'enseignement en présentiel ; assurer la santé de chacun-e en respectant les distances sanitaires dans les classes et dans les établissements ; éviter des effectifs de classe trop élevés qui menaceraient la réalisation des objectifs pédagogiques.

Nous revendiquons donc:

- l'ouverture d'un nombre de classes suffisant pour des classes de 20 élèves et, dans tous les cas, un respect absolu de la règle de 24 élèves par classe en 1^{ère} année. Cette ouverture doit se faire dans tout le canton – en périphérie, mais aussi dans le grand Lausanne – pour éviter des déplacements trop importants des élèves. Il s'agit là d'une revendication déjà formulée à plusieurs reprises, mais renforcée par la nécessité de limiter les déplacements et le nombre de personnes dans un même espace dans le contexte de lutte contre l'épidémie.
- Nous appelons donc à réaliser le plus rapidement possible - en plus des mesures très récemment annoncées par le DFJC, mesures que nous saluons (ouverture d'un site gymnasial supplémentaire à Etoy, ainsi que de celle d'un nouveau gymnase à Bussigny en 2021) comme un début de réponse à l'urgence - toutes les ouvertures de classes nécessaires et ceci dans tout le canton.



- Cela implique également l'engagement d'enseignant-e-s formé-e-s supplémentaires nécessaires à la prise en charge de ces nouvelles classes. L'engagement du personnel administratif et de nettoyage nécessaire au bon fonctionnement de ces classes et/ou établissements doit également avoir lieu dans les meilleurs délais.
- Nous demandons enfin que les conditions d'engagement de ces personnes dans d'éventuelles structures temporaires soient négociées en amont avec les organisations syndicales.

6. Un plan d'investissements pour répondre à l'urgence pédagogique

Pour relever les défis pédagogiques, le SSP revendique un plan d'investissements du Département qui serait à même de répondre aux objectifs suivants:

- Assurer un budget pour la mise en place d'appuis pour les élèves suite à la phase d'enseignement à distance du printemps 2020. Ces appuis devraient se faire sur une base volontaire (sur demande des élèves), mais avec encouragement des directions et fortes incitations des enseignant-e-s qui auraient identifié des lacunes pendant les dernières semaines de cours de l'année et à la rentrée (en fonction de bilans discutés par branche). La forme de ces appuis devrait être déterminée par les établissements. Vu le caractère exceptionnel du dispositif de soutien pédagogique à mettre en place, le financement de ces appuis devrait être assuré par une enveloppe budgétaire spéciale, indépendante de celle allouée à chaque établissement. Ces appuis seraient donnés par des enseignant-e-s volontaires et rémunéré-e-s comme pour une période d'enseignement normale. La DGEP procéderait à l'engagement d'enseignant-e-s supplémentaires si nécessaire. Pour les apprenti-e-s, il est essentiel que le DFJC s'assure auprès des employeur-e-s qu'elles-ils seront libéré-e-s pour pouvoir suivre ces cours.
- Si, en raison du contexte sanitaire, l'enseignement ne pouvait se faire entièrement en présentiel à la rentrée, une plateforme informatique doit être mise à disposition des enseignant-e-s et des élèves du secondaire II. En se basant sur les retours de l'expérience de l'enseignement à distance des derniers mois, le SSP tient à clarifier un certain nombre d'exigences concernant cette plateforme informatique :
 - Une plate-forme sécurisée, prête à l'emploi dès le 24 août, facile d'utilisation et qui offre tous les outils nécessaires (classes/ groupes, mail, vidéoconférence, tchat, cloud etc.) doit être mise à disposition au plus vite et avant la reprise scolaire.
 - Pour des raisons de sécurité et de protection des données, cette plate-forme devrait être indépendante des GAFA(M)*, en étant par exemple développée en Suisse dont les ressources en recherche et en technologie – dans les écoles polytechniques notamment – devraient permettre la mise en place d'un tel projet.
 - Une formation des élèves à ce nouvel outil doit être prévue à la rentrée le cas échéant, afin de favoriser leur participation aux apprentissages, stimuler leur autonomie et les aider à organiser leur travail. Un système de mentorat entre élèves (aide, conseils, échanges d'expériences) devrait être mis en place afin de favoriser l'apprentissage de cet outil informatique.

* La solution Microsoft 365 implémentée par le DFJC, sous réserve qu'elle suive les prescriptions de la préposée du canton à la protection des données, est la seule solution disponible sur le marché répondant au cahier des charges. Néanmoins, le SSP-Enseignement estime qu'à moyen terme le Canton de Vaud et le DFJC devraient se doter d'une suite de programmes informatiques équivalente en main publique développée et mise à jour par des employé-e-s du service public.



- Une formation à cette plate-forme doit être proposée aux enseignant-e-s sur une base volontaire à partir du 24 août.
- Des référent-e-s techniques et pédagogiques pour la bonne utilisation de cet outil dans le cadre de l'enseignement doivent également être à disposition des enseignant-e-s, dans les établissements où ce genre de postes n'existe pas déjà.
- Cette plate-forme devrait notamment offrir une variété d'outils (qui ne se limite donc pas à des visioconférences) et de mode de communication pour les élèves et pour les enseignant-e-s. Elle devrait permettre la coordination entre les enseignant-e-s d'une même classe, offrir la possibilité de pratiquer du travail de groupe avec les élèves, inclure un agenda et disposer d'outils permettant de déposer et coordonner les devoirs à distance. Cette plate-forme devrait être suffisamment solide pour permettre le stockage et l'échange de documents de tous formats entre collègues d'une même file.
- Si l'enseignement ne pouvait se faire entièrement en présentiel à la rentrée, la mise à disposition de l'équipement indispensable à la bonne réalisation de l'enseignement à distance doit être organisée pour les élèves et les enseignant-e-s: ordinateurs, imprimantes, scanners si nécessaire, connexions internet de qualité. Par ailleurs, le remboursement des frais en matériel avancés jusqu'à présent par les enseignant-e-s pour la période de l'enseignements à distance du printemps 2020 doit être organisé sans délais (notre enquête révèle que près de 30% des collègues ont dû acheter du matériel informatique pour les cours à distance).

Les enjeux et demandes soulignés ci-dessus sont pour le SSP-Enseignement absolument déterminants. Nous demandons des réponses de la part du DFJC à la hauteur de la mission essentielle de service public que la formation dans le post-obligatoire vaudois se doit de remplir.

En vous souhaitant bonne réception du document et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Cheffe du DFJC, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-Enseignement

Raphael Ramuz
Secrétaire

Cora Antonioli
Présidente

Copie:

- CDGV par son président, M. F. Détraz
- M. L. Eperon, Directeur général de l'enseignement postobligatoire.